



## COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU DOUBS

### COMMISSION SPORTIVE DU 20 FÉVRIER 2019

Liste de présence réunion de la commission sportive			
Prénom	Nom	Présent	Absent excusé
Jean-Louis	DEQUAIRE	X	
Jean-Philippe	BLAUDET		X
Rémi	BOUDAUX	X	
Philippe	CATTELET	X	
Pierre	FOSSAERT	X	
Chantal	FRACHEBOIS	X	
Pascal	MAUGAIN	X	
Bernard	MOUREAU	X	

Le Président de la commission sportive Jean-Louis DEQUAIRE ouvre la séance à 17 heures.

#### **Championnats des clubs nationaux, régionaux et départementaux (open, féminin, vétéran + jeu provençal)**

Jean-Louis DEQUAIRE revient sur les clubs du Doubs participant au CNC :

- CNC OPEN 3<sup>ème</sup> division : VESONTIO ;
- CNC Féminin 2<sup>ème</sup> division : VESONTIO.

Chantal FRACHEBOIS précise qu'une seconde division du CNC féminin FFPJP a été créée cette année par la FFPJP.

Concernant le CRC, dont Chantal se charge pour compte de la commission territoriale de FRANCHE-COMTÉ, cinq équipes du DOUBS y participeront en 2019 :

- en CRC OPEN /
  - 1<sup>ère</sup> division, VALENTIGNEY qui monte du CRC OPEN de 2<sup>ème</sup> division ;

- 2<sup>ème</sup> division, MONTFERRAND LE CHATEAU qui est promu cette année après avoir remporté le CDC 1<sup>ère</sup> division du DOUBS en 2018.
- En CRC FÉMININ, trois équipes du DOUBS seront présentes :
  - 2 équipes de la PFC ;
  - MORTEAU vainqueur du CDCF 2018.

Désormais, l'inscription de chaque équipe sera payante (50 €) mais sera largement couverte grâce à la dotation du CRBFC à l'issue du championnat d'un montant de 150 € minimum (sauf forfait général d'équipe).

Chantal FRACHEBOIS revient sur la finale régionale BOURGOGNE / FRANCHE-COMTÉ du CRC OPEN qui devait avoir lieu le 13 octobre 2019 afin de désigner les deux équipes qui monteront en CNC. À ce sujet, la FFPJP a informé début 2019 que la possibilité serait offerte au CRBFC de faire monter en CNC les deux équipes ayant gagné leurs CRC OPEN territoriaux respectifs (une en BOURGOGNE et une en FRANCHE-COMTÉ). Philippe CATTELET argumentera en faveur de cette solution lors de la réunion du Comité régional BFC qui se tiendra le samedi 2 mars à CHENÔVE.

En CDC OPEN, Jean-Louis DEQUAIRE indique que 56 équipes sont inscrites :

- 8 en 1<sup>ère</sup> division ;
- 16 dans 2 groupes de 2<sup>ème</sup> division ;
- 32 dans 4 groupes de 3<sup>ème</sup> division.

En CDC FÉMININ, Rémi BOUDAUX précise que 13 équipes sont inscrites dans 2 groupes de 1<sup>ère</sup> division (6 et 7 équipes). Comme l'an dernier, Rémi sera présent avec Lucien GARRIGOS pour l'épreuve de tir de chaque rencontre qui a lieu en même temps que la partie en tripléte.

Pour ce qui concerne le CDC de JEU PROVENÇAL, Chantal indique que le championnat de 2<sup>ème</sup> division comporte 4 équipes et qu'il s'est récemment déroulé sur un week-end au boulodrome de Besançon. C'est l'équipe de PONT DE ROIDE qui se classe 1<sup>ère</sup> et qui montera en 1<sup>ère</sup> division en 2020. Elle remplacera l'équipe qui sera classée dernière du championnat de 1<sup>ère</sup> division dont la dernière journée aura lieu le 24 mars à la PFC.

Enfin, pour le CDC VÉTÉRAN, 38 équipes sont engagées cette année :

- 6 en 1<sup>ère</sup> division ;
- 32 réparties dans 4 groupes de 8 équipes de 2<sup>ème</sup> division.

Une réflexion s'engage afin de savoir s'il n'y a pas lieu de créer une 3<sup>ème</sup> division. En effet le système actuel entraînerait la descente de 4 équipes sur 6 de 1<sup>ère</sup> division qui seraient remplacés par les quatre premiers de 2<sup>ème</sup> division. Après échanges, il est décidé ce qui suit :

- il sera organisé le 19 septembre 2019, dans un lieu restant à déterminer, « deux finales » de 2<sup>ème</sup> division entre les quatre équipes de 1<sup>ère</sup> division qui auront fini chacune en tête de leur groupe : chaque équipe rencontrera une autre équipe après tirage au sort. Les vainqueurs de chacune de ces deux rencontres monteront en 1<sup>ère</sup> division ;
- il sera créé en 2020 une 3<sup>ème</sup> division ;

- en 2<sup>ème</sup> division, deux groupes de 8 remplaceront les quatre groupes actuels. Les équipes qui joueront en seconde division en 2020 seront les suivantes :
  - les 2 qui descendent de 1<sup>ère</sup> division et les deux qui ont perdu leurs rencontres d'accession à la 1<sup>ère</sup> division ;
  - les 12 équipes classées dans chacun des quatre groupes actuels selon un ratio de moyenne des points au regard du nombre total de rencontres disputé.
- le reste des équipes descendra en 3<sup>ème</sup> division.

### **Coupe de France**

Pascal MAUGAIN indique que 16 équipes sont engagées cette année soit une de moins qu'en 2017/2018. Deux équipes iront en tour de zone après s'être qualifiées lors des trois tours départementaux.

Une innovation cette année afin de ne pas pénaliser les équipes lors du dernier tour départemental qui se jouait précédemment en période estivale (ce qui posait le problème des absences de joueurs partis en vacances) : le premier tour aura lieu en bouledromes couverts (PONT DE ROIDE, ORCHAMPS-VENNES, SOCHAUX et BESANÇON-ROSEMONT) le 23 mars, le second tour au plus tard le vendredi 22 avril et le 3<sup>ème</sup> tour au plus tard le mercredi 1<sup>er</sup> mai.

### **Cahier des charges des championnats départementaux**

Chantal FRACHEBOIS et Philippe CATTELET ont revu le cahier des charges des championnats départementaux.

Les principales modifications portent sur les points suivants :

- le carré d'honneur qui ne sera mis en place qu'à partir des quarts de finale et non plus des huitièmes de finale au regard des constats réalisés lors des championnats départementaux : nos clubs ne disposent pas tous des infrastructures nécessaires pour les terrains 15 mètres x 4 mètres. Cependant pour les championnats organisés concomitamment (tête à tête et doublette ainsi que les triplettes masculins et féminins), il est demandé 8 terrains pour le carré d'honneur (4 pour chaque championnat) ;
- les parties de barrage des poules à la pétanque ne se dérouleront plus lors de la pause méridienne. Seule la seconde partie de poule doit se jouer pendant la pause méridienne si elle n'est pas terminée à 12h30 ;
- concernant les championnats de jeu provençal, la 1<sup>ère</sup> partie de poule, si elle n'est pas finie à 12h30, continuera de se jouer pendant la pause méridienne.

L'ordre du jour étant épuisé, le président Jean-Louis DEQUAIRE clôt la séance à 19h10.

Jean-Louis DEQUAIRE Président de la commission sportive

